Patrimoine et paysages

CAHIERS JEAN HUBERT 3

Rencontres départementales
du patrimoine de Seine-et-Marne

Lieux Dits Éditions

Éditions Lieux Dits
17, rue René Leynaud — 69001 LYON

Dépôt légal : Juillet 2009
ISBN 978-2-914-528-74-0
224 pages, 136 illustrations

Contribution et suivi éditorial : Lieux Dits, Lyon

Relectures : Véronique Lhermitte
et Odile Lassère

Conception graphique :
Lieux Dits, Lyon

Photogravure :
Lieux Dits, Lyon

Impression :
Chirat, Saint-Just-la-Pendue

Sommaire

5 — **Préface,** par Vincent ÉBLÉ et Lionel WALKER
7 — **Introduction,** Odile LASSÈRE

• HOMMAGE À L'ÉCOLE DE BARBIZON
Des artistes engagés dans la protection des paysages

12 — **École de Barbizon, une esthétique du paysage,** Marie-Thérèse CAILLE
16 — **De la forêt-site à la forêt-territoire. Paysages et pratiques dans la forêt de Fontainebleau d'après les œuvres des peintres de Barbizon (XIXe-XXIe siècles),** Bernard DAVASSE
30 — **Des « séries artistiques » de Fontainebleau à la Convention européenne du paysage : la protection des paysages en œuvre,** Arlette AUDUC
40 — **La culture du *pittoresque* et le paysager contemporain,** Serge BRIFFAUD

• « PATRIMOINE ET PAYSAGES »

51 — **L'*Atlas des paysages de Seine-et-Marne*,** sous la présidence de Laurent MAILLIET

56 — **La carte des paysages de l'*Atlas des paysages de la Seine-et-Marne*, outil de connaissance et de projet,** Alain FREYTET
66 — ***Atlas des paysages de Seine-et-Marne*. Les outils pédagogiques,** Claude CHAZELLE
72 — **DÉBAT 1**
76 — **Les « antémotifs » du paysage,** Joël CHATAIN, Laure-Agnès BOURDIAL
90 — **Paysages représentés et représentant en paysage,** Charles RONZANI
104 — **DÉBAT 2**

109 — **L'archéologie et les sources historiques au service de l'analyse des paysages,** sous la présidence de Corinne BECK

111 — **Archéologie en Bassée : à la recherche des paysages disparus,** Patrick GOUGE
125 — **Les archéo-réseaux sur le plateau de Sénart : de l'occupation gauloise à l'aménagement de la ville nouvelle,** Jacques LEGRIEL
137 — **DÉBAT 3**
142 — **Transformations et gestion de cours d'eau entre Marne et Seine au Moyen Âge,** Karine BERTHIER, Claire MABIRE LA CAILLE
161 — **Les espaces royaux en Gâtinais : structuration des flux, des territoires et des réseaux du paysage au Moyen Âge,** Marie-Pierre BUSCAIL
170 — **DÉBAT 4**

173 — **Construire, représenter et transmettre les paysages,** sous la présidence d'Hervé BRUNON

173 — **Du paysage comme patrimoine immatériel,** Hervé BRUNON
176 — **Madame de Montesson à Seine-Port, une urbaniste avant l'heure ou comment lire aujourd'hui un paysage historique du XVIIIe siècle,** Annie-Claire LUSSIEZ
190 — **« Les noces vaporeuses de la Seine et de l'Oise »,** Roselyne BUSSIÈRE
206 — **DÉBAT 5**
208 — **Qu'est-ce que les artistes, les jardiniers et les paysagistes nous transmettent du paysage ?** Catherine CHOMARAT-RUIZ
218 — **DÉBAT 6**
220 — **Conclusion des Journées,** Isabelle RAMBAUD

Les pratiques et les paysages du XIXe siècle

Les œuvres des peintres de l'École de Barbizon permettent de montrer qu'au début du XIXe siècle, la forêt de Fontainebleau fait encore l'objet d'une exploitation poussée et diversifiée. En ce sens, elle ne se distingue pas des autres forêts françaises, qu'elles se trouvent en plaine ou en montagne.

fig. 8 — *Les Gorges d'Apremont*, Constant Dutilleux, Musée des Beaux-Arts, Arras.

fig. 9 — *L'hiver, carrefour de l'Épine*, Ferdinand Chaigneau, 1865, Musée des Beaux-Arts, Rennes.

• Des pratiques diversifiées

Les principales pratiques relatées par les peintres sont la coupe, le ramassage du bois et la dépaissance du bétail *(fig. 8 et 9)*. Il s'agit là de prélèvements exercés par des paysans riverains de la forêt dans le cadre de droits d'usage, concédés pour leurs besoins personnels, toute commercialisation étant en principe interdite. Ainsi, le droit d'affouage permet-il aux riverains d'assurer leur approvisionnement en bois de feu en effectuant des coupes périodiques (vingt à vingt-cinq ans) dans les taillis et en allant dans les futaies pour ramasser le bois mort ou pour couper le « mort-bois » (arbustes subordonnés : alisier, bouleau, érable…). De même, les riverains peuvent y faire pâturer leur cheptel et le droit de panage permet de nourrir les porcs à la glandée. Les sources écrites confirment cette lecture des œuvres des peintres : 6 367 porcs se nourrissent dans la forêt en 1664 d'après le procès-verbal de visite de la réformation ; 13 700 bovins sont signalés par Duvaucel, grand-maître des Eaux et Forêt, en 1750. À cette époque, la forêt était considérée tout à la fois comme une annexe des champs et comme un lieu de travail.

En forêt de Fontainebleau comme un peu partout ailleurs en France, ces pratiques ont souvent été codifiées très tôt, dès le Moyen Âge. Elles vont rester en vigueur, non sans conflits, jusqu'au début du XIXe siècle. Leur disparition — ou tout au moins leur forte limitation — est entérinée par le code forestier de 1827. Dès lors, malgré les heurts entre paysans et forestiers, les droits d'usage vont s'éteindre progressivement. En 1850, sont comptabilisés à Fontainebleau 1 100 bovins, soit à peine 10 % de l'effectif présent un siècle plus tôt. Le paysan ne peut plus puiser dans la forêt un complément de ressource souvent indispensable.

Autre pratique mise en évidence par les peintres : le sciage de grume pour la charpente *(fig. 10)*. Plutôt qu'un droit de marronnage (7), il s'agit là sans doute dans ce cas d'une exploitation spéculative. Les sources écrites mentionnent une production de bois pour les besoins du commerce et pour assurer un revenu à l'État qu'il soit royal, républicain ou impérial. Ainsi, des coupes sont-elles organisées pour délivrer des bois à la marine à la fin du XVIIIe siècle ou pour assurer l'approvisionnement de Paris en bois.

fig. 10 — *Les scieurs de long*, Jean-François Millet, 1850-52, Victoria and Albert Museum, Londres.

N'apparaissent pas dans les tableaux des peintres deux pratiques pourtant attestées par d'autres sources. Sous l'Ancien régime, les coupes de bois ne sont pas prioritaires : la forêt est un territoire de chasse très apprécié. Elle relève du privilège du roi

(7) Le droit de marronnage est le droit pour les usagers riverains de prélever le fût d'un arbre de futaie pour le bois d'œuvre (charpente par exemple).

fig. 17 — forêt de Fontainebleau, le Charlemagne (chêne). Archives photographiques, Fonds de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, TCF 10101.

DES « SÉRIES ARTISTIQUES » DE FONTAINEBLEAU À LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE : LA PROTECTION DES PAYSAGES EN ŒUVRE

Les historiens du paysage ont coutume de faire commencer le processus de protection des paysages en France au Second Empire.

Certes, on peut trouver beaucoup plus tôt des témoignages d'intérêt, d'attachement aux beaux paysages, mais c'est le XIXe siècle qui donne à ce phénomène sa pleine dimension. Serge Briffaud a bien montré le lien de cette préoccupation du paysage avec le développement, dès la fin du XVIIIe siècle, de la notion de pittoresque. Le romantisme qui invente un rapport nouveau avec la Nature constitue un autre moment majeur. Les peintres français des années 1820 se précipitent en Angleterre étudier les « paysagistes » anglais et l'on sait l'évènement que constitue la présentation de *La charrette de foin* de John Constable au Salon de 1824.

Au pittoresque, les romantiques ajoutent la notion de sublime qui les conduit vers la montagne et la mer, de préférence déchaînée, regardées jusque là avec horreur. L'intérêt pour la forêt est à replacer dans ce cadre. Désormais, le paysage devient un centre d'intérêt en soi, dans un contexte culturel et historique d'étude du passé qui se préoccupe d'abord des monuments anciens, historiques conçus comme des éléments de connaissance et des témoins de ce passé. Il est donc logique que les deux soient liés.

En effet, cette découverte du paysage a d'emblée ces deux dimensions :

- la référence constante à la peinture. Le « paysagiste » au XIXe siècle est le peintre de paysage et le Grand dictionnaire Larousse, en 1875 précise que le paysage est « une vue champêtre considérée au point de vue de ses qualités pittoresques », c'est-à-dire reconnue par les peintres paysagistes.

- l'assignation du paysage à l'ordre du monumental. Les paysages que l'on veut sauvegarder à partir du Second Empire sont des « monuments naturels », des « sites », soit des fragments de paysage, que l'on pourrait encadrer, des fragments exceptionnels dont l'intérêt provient d'une référence culturelle, qu'elle soit picturale, littéraire, lithographique, *etc.*

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le désir de protection de certains paysages et les lois qui s'ensuivent.

Les séries artistiques de Fontainebleau

La référence à la peinture explique la première mesure de protection d'un paysage en France : celle des séries artistiques de Fontainebleau. Il ne m'appartient pas de parler ici des peintres de Barbizon qui popularisent les sites forestiers. Ils y ont été aidés par les romanciers et les poètes de Victor Hugo à Stendhal en passant par Chateaubriand.

Dès 1837 déjà, les peintres de Barbizon avaient obtenu de l'administration des Eaux et Forêts l'annulation de coupes de vieux arbres dans leurs cantons favoris. L'arrivée du chemin de fer à Fontainebleau en 1849 et le développement d'un véritable tourisme forestier accélèrent le mouvement.

C'est le 19 août 1850 que Jules Janin dans son feuilleton du *Journal des débats* supplie qu'on sauve de la cognée « les arbres de ce merveilleux bas Bréau, l'honneur de la forêt de Fontainebleau et la fortune du père Cane (12), lorsque s'ouvre aux artistes de septembre sa maison hospitalière de Barbizon ! ».

(12) Il s'agit du propriétaire de l'Auberge Ganne.

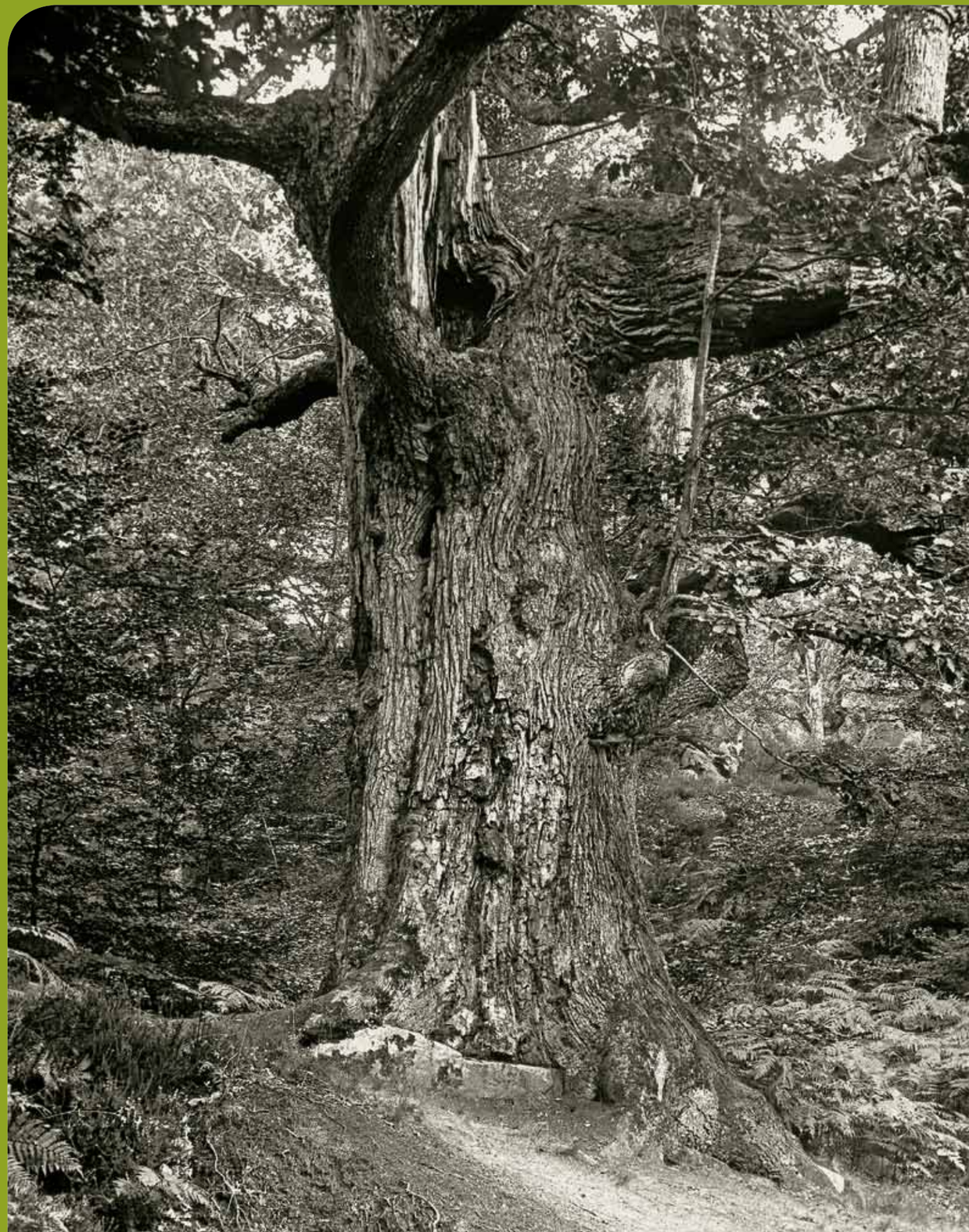

fig. 17 — le paysage ne se réduit pas à « une étendue de pays qui présente une vue d'ensemble ».

• Quelques définitions et considérations sur le « paysage »

Les définitions du mot « paysage » sont fort nombreuses. La démarche pour la réalisation de l'*Atlas des paysages de Seine-et-Marne*, bien au delà de la définition du dictionnaire, s'est inspirée des considérations suivantes :

- Le paysage ne se réduit pas à « une étendue de pays qui présente une vue d'ensemble » (selon la définition du *Larousse*) *(fig.17)*.
- Le paysage est considéré comme un « patrimoine culturel » : un précieux document d'archive, tel un véritable « palimpseste de l'histoire » *(fig.18)*.
- Le paysage est aussi considéré comme un « patrimoine naturel», résultant de « la combinaison dynamique d'éléments physico-chimiques, biologiques et anthropiques » (selon la définition du *Dictionnaire de la géographie*) *(fig.19)*.

fig. 18— le paysage est considéré comme un patrimoine « culturel ».

fig. 19— le paysage est considéré comme un patrimoine « naturel ».

- Le paysage se définit encore, plus largement ouvert sur le sensible, comme « un concept d'esthétique ».
- Le paysage est à la fois projection culturelle et reflet de modes de pensées et d'actions. Il est le fruit du regard qui sublime ou transcende le « pays » *(fig.20, fig. 21)*.
- Le concept de paysage, dans notre culture, semble être né de la fusion entre la notion de « pays » et la notion d'« extraordinaire ».
- Avant de pouvoir être qualifié de « paysage », un territoire se présente à l'observateur comme un substrat qui ne relève pas, a priori, de la contemplation. Le passage de l'observation à la contemplation est une véritable métamorphose dont l'émotion est le principal médiateur.
- Un paysage naît de l'émotion.

« C'est avec un regard éduqué, façonné par la peinture, la poésie, ... que nous percevons le paysage. Sans cette éducation, ce n'est que l'environnement que nous percevons. » (Augustin Berque).

Le paysage se présente comme un filtre culturel, vecteur d'émotions, qui, apposé sur le territoire, va conditionner en retour son façonnage à travers les projets, en conformité avec le modèle adopté.

Vocabulaire et syntaxe du paysage

• Les motifs de « paysage »

Le mot motif est emprunté au vocabulaire des peintres, notamment aux peintres impressionnistes. Le motif, ou un ensemble de motifs, constituent le sujet d'un tableau, en particulier d'un paysage.

Tel que nous l'entendons dans l'*Atlas des paysages de Seine-et-Marne*, le motif a toujours un intérêt paysager. Tel un mot dans une phrase, le motif désigne un élément ou un ensemble d'éléments ayant une valeur du point de vue du paysage.

Mot, motif, émotion ont la même étymologie : « movere ». Émouvoir, c'est mettre en mouvement.

• Les différents types de motifs

Tous les éléments constitutifs d'un territoire ne sont pas pour autant des motifs. Tous les motifs qui touchent l'observateur n'ont pas la même importance ni le même rôle dans un paysage.

fig. 20 — le paysage est à la fois projection culturelle et reflet de modes de pensées et d'actions.

fig. 21 — le paysage est le fruit du regard qui sublime ou transcende le « pays ».

L'archéologie et les sources historiques au service de l'analyse des paysages

Sous la présidence de Corinne BECK, Professeur d'histoire et d'archéologie
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Équipe Archéologie et Environnement
UMR 7041, MAE Nanterre

Quatre communications illustrent les apports croisés de l'archéologie et des sources d'archives à l'analyse et à la compréhension des paysages et de leur dynamique. Inscrites dans une démarche régionale, micro-régionale voire locale, elles témoignent toutes des méthodologies et des approches mises en œuvre par la recherche actuelle dans ce domaine, et il convient de s'y arrêter un instant.

Toutes savent l'importance de la multiplication des échelles temporelles d'observation et de leur emboîtement. Et plus particulièrement l'importance de l'inscription dans le temps long chronologique: du Paléolithique au XVIIIe siècle en Bassée, de l'époque gauloise au Moyen Âge sur le plateau de Sénart, du Moyen Âge à l'époque moderne entre Marne et Seine. Et bien que se focalisant sur le temps court — l'enquête royale de 1332 — Marie-Pierre Buscail a bien soin de replacer cet instantané dans une perspective plus large qui lui donne alors tout son sens. Comme le soulignent ces contributions, ces perspectives temporelles ont le mérite de mieux repérer les héritages et les innovations en matière de construction paysagère, de révéler les rythmes de l'évolution (phases d'accentuation, atteintes de seuils et parfois de ruptures, *etc.*).

fig. 15 — Andrésy, balcon d'une ancienne maison de campagne.

Une de ces maisons de campagne mérite une attention particulière, celle qui a appartenu à la comtesse de Marsant de 1748 à 1781. Elle l'avait achetée à Marc-Antoine Pourroy, négociant à Paris. Or cette maison de campagne, très transformée depuis (54), avait la particularité d'avoir, outre son clos de vigne à l'arrière, un jardin développé dans l'île qui lui fait face (île du devant) et même au-delà sur l'île Pergrand. On ne sait pas par qui fut mis en place ce jardin qui est attesté sur la carte de Delagrive dès 1740. Il fut représenté par Louis-Nicolas Blarenbergue en 1774 dans une peinture à la gouache (55) où l'on voit l'ambition d'un projet intègrant la Seine à une composition paysagère de vaste amplitude *(fig. 16, fig. 17)*.

(54) Située au 40, boulevard Noël-Marc, elle a abrité une fabrique de jouets au XIXe puis a été mairie-école de 1875 à 1947 et est devenue la bibliothèque Saint-Exupéry.

(55) Présenté à l'exposition Les Van Blarenberghe, des reporters du XVIIIe siècle, Paris, Musée du Louvre, 2006. Catalogue sous la direction de J.F. Méjanès, Paris, Musée du Louvre, Gand, Snoeck, 2006, p.82-84.

fig. 16 — Andrésy, actuelle bibliothèque Saint-Exupéry.

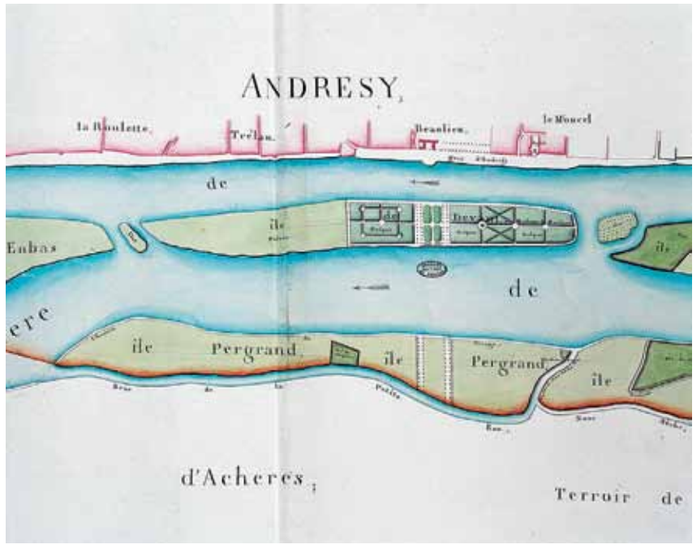

fig. 17 — Andrésy, le jardin dans l'île, détail du plan des dîmes, A.N.

D'autres maisons de campagne, moins ambitieuses, mais mieux conservées, essaient aussi de prolonger leur vue au-delà de la Seine, comme celle de Nicolas Deligny, « chef de fruitrie » du roi demeurant ordinairement à Versailles (56). Dans ce cas, la maison, située au fond de sa parcelle, tourne le dos à la rue et déploie devant elle un grand jardin dont la terrasse se termine en belvédère au dessus du fleuve et dont la vue se prolonge dans l'île par une allée d'arbres *(fig. 18, fig. 19)*.

Conflans-Sainte-Honorine ne révèle pas l'équivalent de cette villégiature qui tire à la fois parti des richesses de la terre et de la beauté du paysage. Pourtant la Seine est là et la vigne aussi. La raison de cette différence tient probablement aux voies de navigation sur la Seine.

fig. 18 — Andrésy, ancienne maison de campagne, 31, rue du Général-Leclerc.

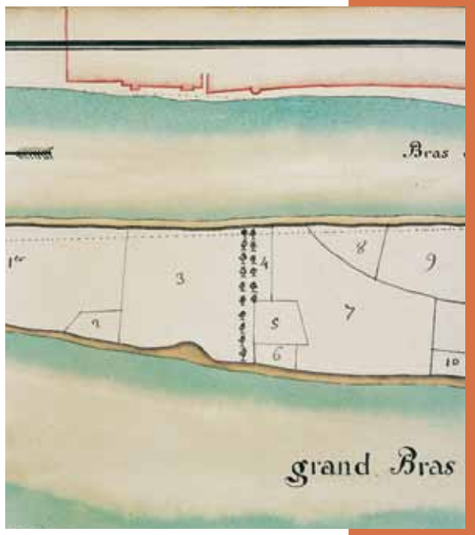

fig. 19 — Andrésy, ancienne maison de campagne, 31, rue du Général-Leclerc, le jardin, détail du plan des dîmes, A.N.

• La navigation sur la Seine au XVIIIe siècle

Une carte du cours de la Seine de 1766 (57) *(fig. 20, page suivante)* permet de comprendre la différence fondamentale du paysage fluvial entre Conflans et Andrésy. On y voit les itinéraires suivis par les bateliers en fonction des saisons : au devant de Conflans, ils passent le long de la rive droite et c'est là que se trouve le chemin de halage, tandis qu'à Andrésy, ils passent entre l'île du devant et l'île Pergrand et en hiver même entre cette dernière et la rive gauche, jamais en tout cas sur la rive droite et le chemin de halage se trouve donc rive gauche.

(56) 31, rue Leclerc. Décrite dans le terrier d'Andrésy microfilm DD6 n°664.

(57) A.N. F 14 10078/1.

Patrimoine et paysages

Quand le paysage devient patrimoine

Le Conseil général de Seine-et-Marne, attentif à préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel de son département, a organisé fin 2007 trois journées d'études sur le thème « Patrimoine et paysages ». Cet ouvrage en quatre parties, publié dans la collection des *Cahiers Jean Hubert*, reprend les actes de ces rencontres départementales du patrimoine de Seine-et-Marne. La première partie est un hommage aux artistes de l'École de Barbizon qui ont élevé la forêt de Fontainebleau au rang de sujet-patrimoine ; la deuxième partie présente l'initiative particulièrement innovante de l'*Atlas des Paysages de Seine-et-Marne*, précieux pour une politique de gestion des paysages ; enfin, les troisième et quatrième parties cernent l'apport de l'archéologie, de l'histoire et de l'Inventaire à l'analyse des paysages.
Ce livre est un outil de réflexion pour tous les décideurs et professionnels et, d'une manière plus large, pour tous les amoureux du patrimoine et des paysages.

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

77

20,00 €

ISBN 978-2-914528-74-0

Conseil Général SEINE & MARNE

9 782914 528740

Lieux Dits Éditions